

Six mois après son élection à la tête de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Mayotte (CMA) Salim Soumaila a dressé un premier bilan de la chambre consulaire, avec d'autant plus de sérénité, que la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux vient de rendre son arrêt sur les recours (voir notre édition de vendredi) validant l'élection des membres de la CMA. Sans s'étendre longuement sur cette affaire désormais réglée, il a rappelé que l'artisanat d'art était un titre et que s'il n'y en avait que deux à Mayotte, ce n'était pas de la faute de la CMA, par conséquent la juridiction administrative a relevé que ce n'était pas un motif d'annulation du scrutin.

Ce point étant évacué, le secrétaire général de la Chambre des métiers et de l'artisanat Jean Denis Larroze, a rappelé que la chambre naviguait au près, avec des marges de manœuvre très étroites, liées à un désintérêt patent des autorités de l'Etat et du conseil départemental envers la chambre consulaire. Néanmoins avec une gestion extrêmement rigoureuse, la CMA contrairement à la CCI et à la CAPAM arrive à tirer son épingle du jeu. « Nous avons constaté une augmentation des inscriptions ce qui est encourageant car qui dit inscriptions nouvelles dit également entrées d'argent ».

Au 31 mai, la CMA comptait 3411 artisans répartis comme suit : 158 dans l'alimentation, 422 dans la fabrication, 1665 dans le bâtiment et 1166 pour les services. A noter que les taxis eux restent stables puisqu'il s'agit d'autorisations et qu'il y en a 600. La mise en place prochaine des réseaux de transports urbains devrait, conduire à une révision de ces autorisations. Cela dit, la CMA peut être optimiste, puisque sur les 5 premiers mois de l'année 78 créations ont été enregistrées contre 38 radiations.

« Nous constatons une légère reprise ce qui prouve un petit redémarrage de l'économie mais il faut rester attentif »

L'Etat et le Conseil Départemental défaillants



A précisé le secrétaire général, insistant sur le budget annuel de 1 200 000 euros, qui reste bien modeste si on le compare aux 20 millions de la Réunion qui compte cinq fois plus d'artisans.

Avec ce budget, dont 750 000 de subventions il n'est pas facile de mettre en place des formations. Malgré tout, la volonté existe et la formation boucherie créée il y a trois ans, a été interrompue faute de subventions. « Pourtant cette filière d'excellence marchait bien, puisque la major de promotion habitant Bouéni qui faisait le trajet tous les jours a immédiatement trouvé du travail » lance Jean Denis Larroze qui regrette le manque de volonté du CD à soutenir la formation initiale, pourtant financée à 70% par le FSE à 20% par Pole Emploi et 10% par le CD. Or la cote part du CD n'a jamais été versée d'où la fin de l'histoire. La réflexion d'un élu du CD expliquant que la formation de boucher n'a aucun intérêt à Mayotte, car il n'y a pas de boucheries, en dit long sur le manque d'intérêt que portent les élus sur le travail de la CMA et l'avenir des jeunes. « Nous aurions aimé continuer mais les 10% du conseil départemental n'ont jamais été versés ce qui ne suffisait donc pas à pérenniser cette formation » regrette le président.

Le travail de l'équipe dirigeante de la CMA consistant à harceler les autorités de l'Etat et du conseil général pour obtenir tout simple-

ment que soient respectés les textes, a fini par payer. En effet, le Conseil de Formation composé de 7 personnalités dont un commissaire du gouvernement désigné par l'Etat, n'a jamais pu être mis en place à cause des carences de l'Etat et du CD. Désormais il pourra siéger car un commissaire du gouvernement a été nommé par le préfet.

Malgré tout à la CMA on ne baisse pas les bras même si c'est difficile, d'autant qu'en 2021 la parité sera obligatoire dans les CMA. « Nous allons le 5 juillet prochain organiser un petit déjeuner avec 50 femmes artisans et les élus, pour faire le point et tenter de savoir pourquoi nous sommes à la traîne alors qu'en politique, la parité existe déjà depuis longtemps » explique le SG qui a tout de même annoncé une bonne nouvelle, avec le raccourcissement d'ici quelques jours, de la CMA et du centre de formation, à la fibre optique. Au sujet de l'URMA, seules 5 formations sont proposées, faute de moyens financiers, 200 000 euros ont été perdus faute de réponse des autorités aux sollicitations de la CMA pour qu'elle puisse boucler son dossier FSE.

Une pépinière d'entreprise en attente

La pépinière d'entreprise attend son heure. Les bâtiments existent à

M'Gombani et son prêts, pour une ouverture à la fin de l'année si tout va bien, car ce projet initié depuis 2003 a toujours été reporté. Ce coup-ci tout est prêt sauf que les 700 000 euros du FEDER manquent encore. Le dossier a été déclaré recevable, mais pour démarrer en attendant cet argent, il faudra mettre en place un prêt relais pour faire l'avance de trésorerie. Pas simple, mais malgré tout la CMA continue de se battre pour les artisans. « Malgré les difficultés on continue car nous avons confiance. Pour garder une trésorerie rigoureuse et saine, il faut une augmentation du nombre d'artisans car les impôts servent à nous financer. Plus il y aura d'artisans et plus on aura d'argent pour évoluer, or nous en sommes au niveau de 2013, mais le léger frémissement que nous avons constaté, nous permet d'être optimistes, mais il faut que tous les partenaires jouent le jeu et que les élus et les autorités de l'Etat répondent également présent. » Explique le président. Dernier détail concernant la bonne gestion de la CMA : le personnel. « Nous devrions être 13 personnes pour assurer nos missions. Nous sommes 7 car justement, il en va de la bonne santé financière de l'institution, alors on gère correctement » a lancé le secrétaire général. Un message subliminal à faire passer ?

D.H.